

Mobilités cyclables

Accompagner la transition des territoires durablement

27ème rencontre PACA Climat
Marseille – 30 mai 2024

AGENDA

Mobilités cyclables
Accompagner la transition
des territoires durablement

- 1. Développer l'industrie du vélo**
- 2. Les pistes cyclables**
- 3. Le stationnement vélo**
- 4. Accompagner le changement de comportement**
- 5. Apaiser les centres-villes**

1. Développer l'industrie du vélo

2024: L'Etat lance un appel à projets dédié à l'industrie du vélo

Budget 55 M€

Objectifs

1. relocaliser la production des composants à forte valeur ajoutée,
2. augmenter les capacités d'assemblage
3. structurer la filière vélo de l'assemblage au recyclage

Première sélection : 2 septembre 2024
Seconde sélection: 9 décembre 2024

Candidatures sur [le site de l'ADEME](#)

Accompagnement proposé aux entreprises sur:

- 1- le développement et l'assemblage des vélos,
- 2- la production des composants principaux,
- 3- l'éco-conception et la réduction de l'impact environnemental,
- 4- les technologies innovantes et les démonstrateurs.

Les projets de moins de 1 million € ne sont pas éligibles, le seuil minimum de l'aide est fixé à 500 000€

Les projets sélectionnés devront démontrer leur impact économique, environnemental et social.

2. Les pistes cyclables

Plan national vélo = 250M€/an
pour les aménagements cyclables

Des dispositifs cumulables avec toutes les autres aides

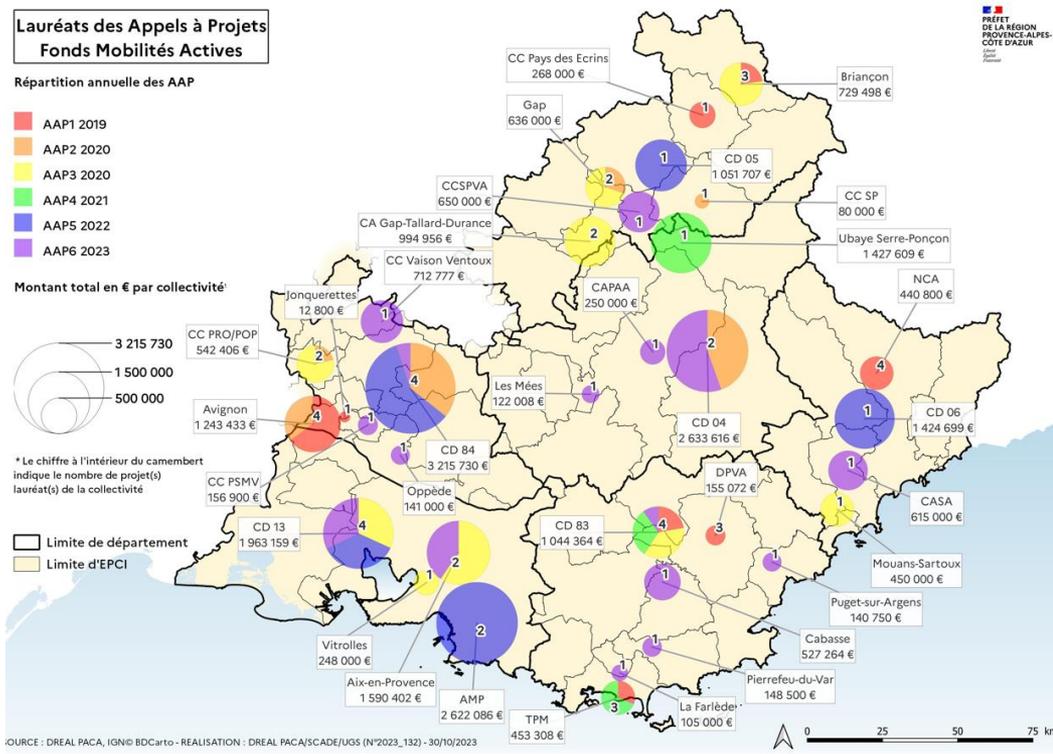
1

AAP Mobilités actives tous les ans
mars: dépôt des dossiers
été: annonce des lauréats

8 M€/an dans la région

Taux 50 % en zone rurale
15 % en zone urbaine +10 % en QPV

Projets **en site propre**





2. Les pistes cyclables

2 Appel à territoires cyclables

Sélection de 1 à 3 territoires par an et par région

Financement à **50 %** de ses aménagements cyclables sur **6 ans**.

Printemps: dépôt des dossiers
Fin d'année: annonce des lauréats

3 Financement des véloroutes par l'Etat dans le cadre du CPER

Financement à **33 %** pour les véloroutes nationales, **25 %** pour les véloroutes régionales.

Cumulable avec toutes les autres aides, y compris le financement régional.

4 Fonds Vert ZFE : financement jusqu'à **80 %** avec une enveloppe importante pour les collectivités concernées, **dans la ZFE et sa zone d'attraction**. Concerne aussi d'autres thématiques que les aménagements cyclables.

Cadre d'intervention

Schéma régional des véloroutes



Aménagements & équipements cyclables (dont stationnement)

Taux d'intervention

- 50 % : AVP et études opérationnelles
 - 50 % : Etude pour candidater aux appels à projet de l'Etat « continuités cyclables »
 - 80 % : Etude d'identité d'itinéraire et de schéma de signalisation
-
- 50% : Travaux en site propre ou partagé (dont le rabattement vers les gares)
 - 30 % : Ouvrages d'art et acquisitions foncières
 - 50% : Stationnements et autres équipements

Service instructeur

- DGTMGE
- Direction des Infrastructures et des Grands Equipements
- Service des Grands Equipements

Cadre d'intervention voté le 28 mars 2024

Le Sud à vélo – Favoriser la mobilité du quotidien



Aménagements & équipements cyclables (dont stationnement)

PLAN VELO 2024-2028 - Axe 1 : soutenir la réalisation des infrastructures cyclables pour la mobilité du quotidien

2 conditions cumulatives

1. Desservir un équipement ou pôle structurant pour le territoire

Gares ferroviaires et routières réseau Zou!

Établissements d'enseignements et de formation de compétence régionale

Équipement ou pôle structurant identifié dans le cadre des Contrats opérationnels des Mobilités (COM)

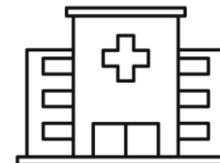
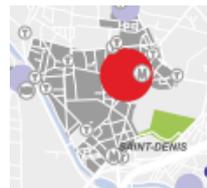
2. Constituer une section ou un rabattement d'itinéraire d'un schéma vélo ou Plan de mobilité (PDM) ou PDM Simplifié

Schémas de différentes échelles : communale, EPCI, départementale, régionale, nationale, européenne

Les rabattements entre l'itinéraire du schéma et l'équipement à desservir sont éligibles



TRAIN



Bénéficiaires

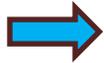
Départements,

Communes et leurs groupements

Syndicats d'aménagement ou intercommunaux et autres organismes publics (Société Publique Locale, établissement public)

Cadre d'intervention voté le 28 mars 2024

Le Sud à vélo – Favoriser la mobilité du quotidien



Aménagements & équipements cyclables (dont stationnement)

Taux d'intervention

60% : Plans ou études de circulation
50% : Etudes pré-opérationnelles et opérationnelles
50% : Travaux – Voie mixte : voie partagée, CVCB, Vélorue, rue scolaire, Bande cyclable, Piste cyclable, Voie verte...

50% : Ouvrages d'art et équipements compris dans un projet linéaire – (OA max 5 ml / Stationnements vélo sécurisés et non sécurisés / Signalisation directionnelle vers ces équipements, compteurs ou totem de fréquentation, station réparation) **NB : ne sont pas financés les stationnements vélo sans aménagement cyclable concomitant**

60% : Equipements de signalisation numérique intelligente

Opérations bonifiées

70% : si conversion de voirie

+ 10% : Opération qualitative (environnement, éclairage ...)

Service instructeur

DGTMGE

Direction des Infrastructures et des Grands Equipements

Service des Grands Equipements

Cadre d'intervention « Aménagement durable »

Contrats « Nos territoires d'abord »



Aménagements & équipements cyclables (dont stationnement)

L'objectif : mailler le territoire avec des aménagements cyclables à l'échelle des communes et EPCI

Typologies de projets soutenus

Créations, améliorations ou sécurisations d'aménagements cyclables : pistes cyclables, bandes cyclables, double-sens cyclable, voies vertes, etc.

hors itinéraires déjà couverts par le Schéma Régional des Véloroutes

Bénéficiaires

Communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)

Sociétés d'Economie Mixte, Sociétés Publiques Locales, Syndicats Mixtes... prioritairement en délégation de maîtrise d'ouvrage pour le compte d'un des bénéficiaires listés ci-dessus

Condition

Inscription obligatoire dans les Contrats Nos Territoires D'Abord (NTDA)

Taux d'intervention

40 % : Etudes de maîtrise d'oeuvre

20 % : Travaux

20% : Equipements de signalisation, équipement et mobilier favorisant la sécurité et le confort

20 % : Acquisitions foncières

Service instructeur

DG Aménagement du Territoire et Développement Durable

Direction de la Transition Energétique et des Territoires

Service Aménagement et Habitat

3. Le stationnement vélo

3. Stationnement vélo Quotidien

Objectifs

Accélérer le développement des déplacements à vélo, en cofinçant la **création de 100 000 places de stationnement sécurisées et abritées pour les vélos**

Conseiller les bénéficiaires éligibles dans le choix des équipements et leur implantation

Bénéficiaires



Les **copropriétés**
privées à usage
d'habitation



Les **écoles**
et les établissements
d'enseignement



Les **gares**
et pôles
d'intermodalité



L'**habitat social**



Les **espaces**
et **sites publics**



Les **espaces**
pour les livreurs
à vélo

Équipements éligibles

Attaches dans une consigne sécurisée (max 1200€ / place)

Abris et attaches libres d'accès (max 650€ / place)

Attaches dans un local ou abri existant (max 80€ / place)

Inclut la réhabilitation de locaux existants (remplacement des pince-roues par des arceaux par exemple).

Taux d'intervention

Investissement **40 % (50 % en ZFE-m)**

Conseil **100 %**

Formation **100 %**

3. Stationnement vélo

Tourisme

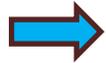
Développer le vélotourisme vise à soutenir les acteurs du tourisme (offices de tourisme, sites touristiques dont haltes et ports, hébergements touristiques, restaurants situés à moins de 5 km d'un itinéraire cyclable balisé de la marque Accueil vélo) et les collectivités territoriales dans le développement des véloroutes et des services dédiés aux touristes à vélo. Trois types de dépenses ouvrent droit à un financement :

Axe 1 - implantation d'**aires de services** (tables de pique-nique, points d'eau, sanitaires, >= 5 emplacements de stationnement, etc.) ;

Axe 2 - installation **d'équipements et de services** plébiscités par les touristes à vélo en vue de renforcer son action référencée Accueil Vélo ou de s'y engager (emplacements stationnements vélos, bornes de recharge VAE, bornes de gonflage/réparation, consignes sécurisées) ;

Axe 3 - pilotage d'**études pour accélérer la réalisation de tronçons afin de résorber les discontinuités** des itinéraires existants (études d'avant-projet, de projet, de faisabilité ou d'impact), d'améliorer la mise en sécurité d'itinéraires (rapports de préconisation d'implantation d'infrastructures et de modification de voiries, études de jalonnement, évaluation) ou encore de renforcement d'attractivité des véloroutes existantes (stratégie marketing, plan de communication, EDL et préconisation sur l'intermodalité, etc.)

Cadre d'intervention « Soutien aux aires de covoiturage dans leur dimension multimodale »



Stationnement vélos et bornes de recharge

L'objectif : favoriser les pratiques multimodales VL-TC, VL-Vélo, vélo-TC

Typologies de projets soutenus

- Stationnement vélo couvert et sécurisé
- Bornes de recharge électrique (pour VL et/ou vélo)
- Cheminement piéton sécurisé jusqu'à l'arrêt TC
- Panneaux d'information multimodale

Bénéficiaires

- Collectivités locales
- Concessionnaires autoroutiers via conventions de cofinancement

Condition

- Contractualisation CPER ou CR (Equilibre Territorial ou C de proximité) pour CL
- Convention de cofinancement d'application de la Convention Région-Vinci

Coûts plafonds par typologie de projets

Abri-vélo accès libre : 500 € / place

Abri-vélo sécurisé : 1 000 € / place

Abri-vélo sécurisé avec borne de recharge : 1 000 € / pl

Borne de recharge électrique VL : de 5 k€ à 25 k€ suivit vitesse de charge

Panneau d'information multimodale ou à mess. variable : 30 k€

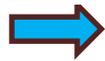
Service instructeur

DGTMGE

Direction des Infrastructures et des Grands Equipements

Service des Grands Equipements

Cadre d'intervention « Zéro émission sur route »



Déploiement de bornes de recharge et Achat de véhicule utilitaire propre

L'objectif : atteindre la neutralité carbone

Typologies de projets soutenus

1. Véhicules utilitaires propres
2. Bornes publiques spécifiques aux 2/3 roues ou quadricycles électriques avec une zone de stationnement réservée à ces véhicules

Bénéficiaires

1. Auto-entrepreneurs et PME ayant une succursale en région Provence Alpes Côte d'Azur
2. Aménageurs publics ayant la compétence >Infrastructure de recharge pour VE, gestionnaires d'infrastructures publiques de transport et entreprises privées

Taux d'intervention

Vélo cargo / triporteur / remorque : 500 €

Vélo cargo / triporteur / remorque AE : 1000 €

Plafond à 25% du coût total

Bornes de recharges : 40%

Plafond de subvention de 20 000 € par borne déployée et/ou 100 000 € par projet

Service instructeur

DG Aménagement du Territoire et Développement Durable

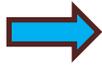
Direction de la Transition Energétique et des Territoires

Service Transition Energétique

<https://oreca.maregionsud.fr/aides-et-appels-a-projets/dispositifs-regionaux.html>

Cadre d'intervention

Soutien à l'hébergement touristique (23 mars 2023)



Equipements cyclables (stationnements, bornes recharge, abris, consignes ...)

L'objectif : devenir un territoire leader en matière de vélotourisme en accompagnant les acteurs de la filière vélotourisme et VTT

Typologies de projets soutenus

Dans les hébergements touristiques : **travaux et équipements spécifiques vélo au sein des établissements**. Amélioration de l'accueil des clientèles itinérante et cyclosportive.

Bénéficiaires

Structures d'hébergement (hôtellerie, hôtellerie de plein air, gîtes d'étape et de séjour, villages et centres de vacances)

Taux d'intervention

Investissement 60 % : travaux et équipements liés à l'accueil des pratiquants vélo dans les hébergements

Plancher minimum de travaux : 7 000 €

Subvention maximale : 100 000 €

Service instructeur

DG Economie Formation et Santé

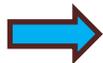
Direction des entreprises

Service Financement des entreprises

Cadre d'intervention

Soutien à l'hébergement touristique (23 mars 2023)

Equipements cyclables (stationnements, bornes recharge, abris, consignes ...)



Aménagements et équipements éligibles

- local à vélo sécurisé et de plain-pied pour entreposer les vélos,
- arceaux sur emplacement nu pour couvrir les vélos,
- parking vélo proportionnel au nombre d'emplacements ou de lits et signalétique liée,
- espace dédié à la réparation des vélos ou station de réparation intégrée, consigne de recharge individuelle pour téléphone ou vélo,
- bornes de recharges pour VAE ou E VTT,
- espace dédié convivial et couvert type salle hors-sac avec tables et chaises, équipé d'un micro-onde, réfrigérateur, évier... ,
- modules tout en un pour services vélo,
- hébergements insolites pour accueil de vélo touristes.



4. Accompagner le changement de comportement

4. Accompagner le changement de comportement

Chaque programme soutient plusieurs axes.

AVELO3 pour la planification de la mobilité cyclable

→ 2^{ème} relève 18/07/2024

Axe 1 - **Construction d'une politique cyclable** via le financement d'études

Axe 2 - **Expérimentation de services vélo**

Axe 3 - **Animation et promotion de politiques cyclables intégrées** à l'échelle du territoire

Axe 4 - **Recrutement** d'un chargé de mission vélo / mobilités actives

Marche du quotidien

→ 2^{ème} relève 03/06/2024

Axe 1 – **Etudes stratégiques des territoires** en faveur de l'intégration de la mobilité piétonne dans leurs politiques publiques via l'adoption de documents stratégiques de référence visant à promouvoir et améliorer la mobilité à pied (mesures d'encouragement des déplacements à pied, amélioration de l'infrastructure piétonne et garantie de la sécurité des piétons)

Axe 2 – **Expérimentation de projets d'aménagement d'espaces publics en faveur de la marche.** Favoriser l'approche tactique des projets d'espaces publics et les aménagements temporaires

Axe 3 – **Animation et communication de politiques de mobilité piétonne**

5. Apaiser les centres-villes

5. Apaisement des centres-villes

Plan de circulation pour la transition écologique

Jusqu'au 05/07/2024

- Destiné aux CT non éligibles FV ZFE
- **Etudes** générales de définition et de mise en œuvre d'organisations globales de circulation pour la transition écologique d'un ensemble de rues ou d'une ville.
- L'objectif doit concourir à la **priorisation des modes actifs** en améliorant le cadre de vie, la modération du trafic de transit, la pression du stationnement logistique ou du quotidien. Les études doivent porter une dimension et une ambition opérationnelles en identifiant les outils mobilisables, avec possible sollicitation FV.

Jusqu'au 05/07/2024

Mobilités actives et partagées - accompagner le changement de comportements vers le passage à l'action

- Complémentaire des mesures FV Mobilités rurales et ZFE
- Soutient les initiatives de **sensibilisation, communication et formation** en faveur des mobilités actives et partagées, avec une attention particulière portée aux cibles des salariés et des scolaires.

5. Apaisement des centres-villes (suite)

Ville apaisée, quartiers à vivre - accompagner l'appropriation citoyenne et le changement de comportement:

Destiné aux CT et associations

Financement d'ETP pour l'animation, la communication, le relais vers le changement de comportement (actions non éligibles au FV mobilités rurales et ZFE) dans le but d'améliorer l'accessibilité de la ville aux plus vulnérables, réorganiser l'espace public et la circulation en priorisant les mobilités actives et le TC, améliorer les aménités paysagères et urbaines, participer à la baisse des pollutions atmosphériques et GES.

L'extrême défi:

Parcours d'innovation en coopération

Jusqu'au 21/06/2024

Créer de nouvelles solutions de déplacement avec des **véhicules intermédiaires**, pour remplacer la voiture dans les déplacements du quotidien des territoires péri-urbains et ruraux.

5. Apaisement des centres-villes (suite)

Me former et piloter mes actions

Carlabelling permet de consulter les fiches de véhicules neufs en comparant les informations du bonus écologique, des consommations d'énergie, du coût d'usage aux 100 km, des rejets de CO₂ et des polluants réglementés.

Impact CO2 tiré de la [base empreinte](#) - Outil web de sensibilisation tout public à l'impact CO2 des transports

[Open data](#) de l'ADEME

Base facteurs d'émissions : données facteurs d'émissions agrégés de CO, HC, NOx et particules par catégorie de véhicules (VL, VUL, PL, autocar, bus et deux roues motorisées), par carburant (essence, gazole et GNV uniquement pour les bus), pour des conditions de circulation moyennes (urbain, rural et mixte France) et pour chaque année allant de 2020 à 2030.

Verdirma flotte (base empreinte): outil d'aide à la décision pour le renouvellement des véhicules de transport de marchandises. Comparateur de coût et d'émissions des énergies alternatives en fonction des besoins et usages.

Être conseillé et échanger

Mobilité Electrique : [l'AVEM](#) est une communauté d'acteurs qui a sensibilise, informe, forme et met en valeur les initiatives, expériences, évolutions et spécificités du secteur de l'électro-mobilité.

Cyclologistique : Les [Boîtes à Vélo](#) co-construisent des opérations sur mesure en faveur de la cyclomobilité.

Mobilité Solidaire : [Mob'inPACA](#) fédère les acteurs de la mobilité inclusive, solidaire et durable en Région Sud.

Nous restons à votre disposition sur ces sujets et aussi...

Connaitre l'existant ... **SIG** régional ... **Compteurs** vélos

Stationnement **en gare**

Fête du vélo

Maison du vélo

Employeur Pro Vélo, une démarche subventionnée

Forfait Mobilité Durable, un accélérateur

Merci pour votre attention

Dorine Cornet – ADEME

dorine.cornet@ademe.fr

Rémi Dorne – Région

rdorne@maregionsud.fr

Yann Serveau – DREAL

yann.serveau@developpement-durable.gouv.fr

Bon appétit !

Rendez-vous à
13h45

